

Association des Copropriétaires
LE TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE

Av. du Diamant, 175 - 181 et Av. Adolphe Lacomblé, 27
1030 Bruxelles
N° BCE : BE 0646 788 884

Syndic : **AGServim-H sprl**

Assemblée générale du
18-10-2016

Procès-verbal

1. Signature de la liste de présences, vérification des procurations, des droits de vote et du double quorum de présences (au moins la moitié des quotités et plus de la moitié des copropriétaires) ou du simple quorum (plus des 3/4) des quotités.

Il est procédé à la signature de la liste de présences et à la vérification des procurations (voir liste des signatures, pour présences et représentations, annexée au présent procès-verbal).

Le tableau des votes reprenant nominativement tous les copropriétaires et leurs votes est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Vérification du quorum légal.

COPROPRIETE :	24 copropriétaires sur	38 représentant	1955 quotités sur	3000 soit	65 %.
TOUQUET :	6 copropriétaires sur	12 représentant	524 quotités sur	1000 soit	52 %.
DEAUVILLE :	10 copropriétaires sur	14 représentant	716 quotités sur	1000 soit	72 %.
TOU + DEAU :	16 copropriétaires sur	26 représentant	1240 quotités sur	2000 soit	62 %.
LACOMBLE :	10 copropriétaires sur	13 représentant	716 quotités sur	1000 soit	72 %.
Garages	14 copropriétaires sur	19 représentant	14 quotités sur	21 soit	67 %.

Le double quorum légal étant atteint pour la copropriété dans son ensemble, l'assemblée générale est valablement constituée.

Les quorums de chacune des entités composant la copropriété sont donnés à titre informatif, mais ne doivent pas être individuellement atteints pour chacune d'entre elles..

2. Nomination du Président et du Secrétaire de la présente assemblée générale.

Est nommé comme Président de la présente assemblée générale : M. JELIC.

Est nommé comme secrétaire de la présente assemblée générale : le syndic, Marc HEMBERSIN.

3. Rapport du Conseil de copropriété et / ou du syndic sur l'exercice écoulé.

Le syndic fait rapport des principaux travaux effectués, hors entretien courant, à savoir :

- Dossier permis d'environnement pour les garages et les deux chaufferies : le rapport d'étude de reconnaissance du sol réalisée par l'organisme agréé SGS a été reçu et transmis à l'IBGE. Le rapport n'indique aucun dépassement de seuils de pollution dans le sol de la parcelle.
- Les nouveaux répartiteurs de chaleurs et compteurs d'eau radiofréquence ont été installés en juin 2016. Désormais, il ne sera plus nécessaire d'accéder aux appartements pour les relevés.
- Sinistre suite à fuite sur évacuation salle de bain T3D / LICOPE avec dégâts au T2D / GRACIA et D2G / DEVISSCHER : dossier clôturé, les indemnités ont été perçues et réparties.
- Sinistre suite aux fuites sur vannes des compteurs d'eau de l'appartement D3G / VELEVA : dossier clôturé, l'indemnité a été payée.
- Dossier sinistre T3G / de LIMELETTE : dossier assurance à activer.
- Ravalement de la façade TD : le morceau de corniche à finaliser, avec accès requis via l'appartement T5, a finalement été fait début 2016.
- Le contrat avec ELECTRABEL pour la fourniture de l'électricité des communs a été renégocié, comme chaque année, et une réduction additionnelle de 3% par rapport à la réduction standard a été obtenue.
- La cage d'escalier du LACOMBLE a été repeinte début juillet 2015.
- Les portes extérieures TOUQUET et DEAUVILLE, qui ont souffert durant les travaux de ravalement de façade TD, ont été repeintes en profitant de la présence sur place du peintre lors de la peinture de la cage d'escalier du LACOMBLE.
- Le renouvellement de l'étanchéité de la toiture du LACOMBLE, avec pose d'une isolation thermique a été terminé début octobre 2015.
- L'échéance pour la mise en conformité des ascenseurs est maintenue au 31-12-2016 : des devis doivent encore être obtenus.

- La procédure de recouvrement à l'encontre de M. OSMANAJ de récupérer les 17.257,93 € d'arriérés augmentés des intérêts judiciaires et dépens de 1034,01 €. Les frais d'huissier de 1871,69 € ont aussi été portés en charges privatives à M. OSMANAJ. Ce dernier ne paie toutefois toujours pas de provisions mensuelles de charges. Son solde 2015-2016 s'élève 3.388,06 €. S'il ne le paie pas à l'échéance du 30-11-2016, une nouvelle procédure sera immédiatement entamée.
 - Une procédure sera aussi entamée à l'encontre de M. WILMET / New Business Generation s'il ne paie pas son solde de 4.064,44 € pour le 30-11-2016.
 - L'indivision CNUUDE a complètement apuré ses arriérés.
4. Rapport de vérification des comptes: approbation des comptes et de la répartition des charges de l'exercice 2015-2016, ainsi que du bilan au 31-05-2016 (QV = 50%).
 Les comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes, M. POUPE, voir son rapport en annexe. Aucune anomalie n'y a été détectée. Il est donc proposé d'approuver les comptes.
 La proposition reçoit l'accord de 1955 quotités sur 1955, soit 100% des votes émis, et est donc acceptée. Il est aussi proposé d'apurer, par affectation au fonds de réserve, les soldes irrécupérables d'anciens copropriétaires : ANTHEUNIS pour 943,08 €, BUNTINX pour 4.830,06 €, HOFFMAN pour 437,36 € et SAUVEUR pour 352,21 €.
 Une dernière tentative de recouvrement sera faite pour les dettes de BUNTINX et ANTHEUNIS. La proposition reçoit l'accord de 1955 quotités sur 1955, soit 100% des votes émis, et est donc acceptée.
5. Décharge au syndic pour l'exercice 2015-2016 (QV =50%).
 Il est proposé de donner décharge au syndic pour sa gestion de l'exercice écoulé. La proposition reçoit l'accord de 1868 quotités sur 1955, soit 96% des votes émis, et est donc acceptée.
6. Nominations
- 6.1. Reconduction du mandat du syndic AGServim-H sprl, représentée par son gérant Marc Hembersin, jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2017 (QV = 50%).
 La proposition reçoit l'accord de 1773 quotités sur 1955, soit 91%, et est donc acceptée.
- 6.2. Election du Conseil de copropriété : non démissionnaires et rééligibles M. JELIC, Mme LEBEAU, Mme GRACIA, Mme ROELS et M. HAUSMAN.(QV = 50%).
- 6.2.1. M. JELIC renonce à sa fonction au sein de conseil de copropriété. M. KRIMECH accepte de poser sa candidature et reçoit la faveur de 1955 quotités sur 1955, soit 100%.
- 6.2.2. Mme LEBEAU reçoit la faveur de 1955 quotités sur 1955, soit 100%.
- 6.2.3. Mme ROELS pose sa candidature et reçoit la faveur de 1955 quotités sur 1955, soit 100%.
- 6.2.4. Mme GRACIA reçoit la faveur de 1955 quotités sur 1955, soit 100%.
- 6.2.5. M. HAUSMAN reçoit la faveur de 1955 quotités sur 1955, soit 100%.
 Le Conseil de copropriété se compose donc de M. KRIMECH (D), Mme LEBEAU (D), Mme ROELS (Gar), Mme GRACIA (T) et M. HAUSMAN (L).
- 6.3. Nomination du commissaire aux comptes (QV = 50%).
 M. POUPE est démissionnaire, car il va vendre l'appartement suite au décès de sa belle-mère Mme KINNEAR.
 M. KOSTET accepte de poser sa candidature comme commissaire aux comptes.
 La proposition reçoit l'accord de 1955 quotités sur 1955, soit 100% des votes émis, et est donc acceptée.
7. Alimentation des fonds de réserve (QV =50%).
 Au 31-05-2015, le fonds de réserve TOUQUET-DEAUVILLE s'élève à 52.450,20 €, il est proposé de continuer à alimenter ce fonds de réserve à raison de 10.200 € par an.
 Au 31-05-2015, le fonds de réserve LACOMBLE s'élevait à 38.796,72 €, Il est proposé de continuer à l'alimenter à raison de 4.600 € par an.
 La proposition reçoit l'accord de 1955 quotités sur 1955, soit 100% des votes émis et est donc acceptée.
8. Budget 2016-2017 pour les charges courantes et provisions mensuelles (QV = 50%).
 Sur base des dépenses 2015-2016, le budget de charges courantes proposé pour 2016-2017 est de 112.000,00 €, inchangé par rapport au budget de charges courantes de l'exercice précédent.
 La proposition reçoit l'accord de 1955 quotités sur 1955, soit 100 % des votes émis, et est donc acceptée.
 Les provisions mensuelles sont reprises dans le tableau du budget annuel et des provisions mensuelles annexé au présent procès-verbal.

Il est rappelé que les provisions de charges doivent impérativement être payées mensuellement et que des intérêts de retard seront comptés si ce n'est pas le cas et qu'au terme de l'exercice les provisions dues n'ont pas été complètement payées.

9. Rapport d'évaluation des contrats de fourniture et services - Q=50%.

- Fortis AG : assurances immeubles;
- FIACRES / Fr. Mignon : courtier assurance;
- DE KEYSER : nettoyage des communs;
- HYDROBRU : fourniture eau de ville;
- Electrabel Customer Solution : électricité des communs et ascenseurs;
- CALPAM : mazout de chauffage;
- Chauffage MARC : entretien chauffage;
- TECHEM-CALORIBEL : relevé des répartiteurs de chaleur et des compteurs d'eau;
- SCHINDLER : entretien ascenseur;
- AIB-Vinçotte : contrôle périodique ascenseurs;
- LE CHIMISTE : entretien extincteurs;
- APRE : entretien adoucisseurs;

Contrat SCHINDLER à résilier, si le choix se porte sur un autre prestataire pour la modernisation.

La proposition de laisser ces contrats inchangés est approuvée à l'unanimité.

10. Hydrofuge sur façade arrière TOUQUET-DEAUVILLE - Q=75%.

Conformément à la demande de l'assemblée générale 2015, un devis a été obtenu pour hydrofuger la façade arrière de TOUQUET-DEAUVILLE.

Le devis de BBI s'élève à 26.097,50 € TVAC.

Si l'assemblée générale se prononce en faveur de ce travail avec ce montant comme budget maximum, au moins deux autres devis seront demandés et le devis le moins élevé choisi pour passer commande, à travail et objectifs de qualité égaux.

Les travaux seraient réalisés au printemps 2018.

La proposition reçoit l'accord de 1153 quotités sur 1240, soit 93 % des votes émis, et est donc acceptée.

11. Réponses aux questions et divers (sans vote)

- Prochaine assemblée générale statutaire : 3ème mardi d'octobre = 17-10-2017 à 19 :30. Les copropriétaires souhaitant mettre un point à l'ordre du jour sont invités à le faire en le communiquant au syndic avant le 31-08-2017.
- Grille d'aération chaufferie à remplacer.
- Nuisances liées à l'insalubrité de l'appartement : les voisins qui subissent des nuisances doivent absolument porter plainte à la police.
- Extincteur du dernier étage au LACOMBLE a été arraché du mur à refixer.
- Demander à DE KEYSER de nettoyer les poubelles.
- Demander à DE KEYSER de nettoyer les rigoles et avaloirs de la cour des garages.
- Demander à DE KEYSER de nettoyer les pieds de façade et les trottoirs.
- Mise en ordre des plaquettes nominatives des sonnettes à faire.
- M. CNUDE signale que les fixations des dalles de parement de la façade sont corrodées.
- Humidité et infiltrations d'eau quand il pleut au plafond du local poubelles DEAUVILLE.
- Rampes d'escalier détachées au DEAUVILLE.
- Ferme-porte de la porte d'entrée du DEAUVILLE à régler.
- Les feux-ouverts peuvent-ils être utilisés ? Certains propriétaires semblent dire qu'il y a eu une décision d'AG pour interdire l'utilisation. D'autres disent utiliser très occasionnellement leur feu-ouvert. Le syndic vérifiera s'il retrouve quelque chose à ce sujet dans les PV d'AG.

12. Lecture du procès-verbal des décisions, établi en séance, et signature de ce procès-verbal par le Président de l'assemblée générale, le syndic et les copropriétaires encore présents.



Président de la présente assemblée générale.



Hembersin Marc, pour AGServim-H, syndic.

Autres propriétaires encore présents :

Contestation éventuelle d'une décision de l'assemblée générale : en application de l'article 577-9 § 2, *"Tout propriétaire peut demander au juge d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'assemblée générale a eu lieu."*



Rapport de vérification

Copropriété Touquet-Deauville-Lacombé

Exercice 2015-2016

Après vérification des comptes de l'exercice 2015-2016, arrêtés au 31/05/2016, et de leurs pièces justificatives (facturier, comptes bancaires, comptes de charges et bilan) je conclus à la sincérité et régularité de ceux-ci.

Je complète ce rapport par une analyse comparative des bilans, des charges ainsi qu'un détail des factures à payer et un état des copropriétaires débiteurs.

Commentaires sur le bilan

Double assainissement à la fin de l'exercice.

D'une part, par accroissement substantiel des liquidités suite à la récupération de 30.000€ auprès de deux propriétaires débiteurs (voir annexe).

D'autre part, par le second relèvement du fonds de roulement porté à présent à 45.000 €

A présent, il serait peut-être judicieux de procéder à l'amortissement des quelques dossiers irrécouvrables pour un montant de 6.000 €

De plus une attention particulière devrait être portée au compte inactif du copropriétaire Wilmet.

Commentaires sur charges

En dehors des légères fluctuations inévitables, l'exercice se clôture sur un montant des charges inférieures à celles de 2012-2013.

La presque totalité des rubriques de dépenses est en ligne ou largement inférieure comparé à l'exercice précédent, en l'absence de nouveaux travaux (non provisionnés) et/ou de travaux de réparation.

Seule exception, les frais liés au dossier « Etat du sol » qui semble être à présent clos.

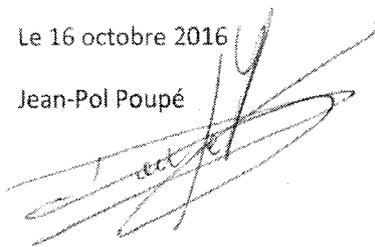
Commentaire personnel

En raison du décès de ma belle-mère, Margaret Kinnear, le 25 mai de cette année et la vente de son appartement, je ne peux plus proposer la reconduction de ma fonction de commissaire aux comptes à laquelle je renonce dès à présent.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée ces quatre dernières années.

Le 16 octobre 2016

Jean-Pol Poupé



ACP TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE

Provisions mensuelles charges et fonds de réserve

2016 -2017

Syndic : AGServim-H sprl

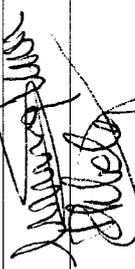
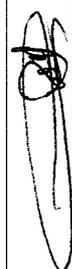
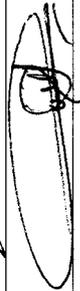
Lot	Copropriétaire	Quotités	Provisions mensuelles charges courantes	Appels mensuels fonds de réserve	Appels mensuels fonds de roulement	Provisions mensuelles totales
T6	JANSSENS de VAREBEKE	89	274,12	34,12	0,00	308,24
T5 + g19	BORREGO	89	274,12	34,12	0,00	308,24
T4G + g09	KINNEAR	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T4D	MARTIN - VAN BOOM	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T3G +g05	de LIMELETTE	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T3D + g18	LICOPE	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T2G + g04	HEMBERSIN - BEELAERT	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T2D + g03	GRACIA	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T1G + g07	DOUXCHAMPS	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T1D + g08	ROELS	87	267,96	33,35	0,00	301,31
T0G + g11 + g20	LOUIS	91	280,28	34,88	0,00	315,16
T0D	VAZZANO	35	107,80	13,42	0,00	121,22
TOTAL TOUQUET		1000	3080,00	383,33	0,00	3463,33
D6G + g01	Le ROY	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D6D + g02 +g13	DUBIMMO c/o M. DU BOIS	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D5G + g12	JELIC	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D5D	LEBEAU	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D4G + g17	MONNOYER	62	243,04	28,93	0,00	271,97
D4D + g15	SCHEYS	82	321,44	38,27	0,00	359,71
D3G + g16	VELEVA	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D3D	HACHEZ-NDORICIMPA	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D2G + g14	DEVISSCHER-LEROUX	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D2D + g10	D'HAYERE	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D1G + g06	RUMMENS	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D1D	KOSTET	72	282,24	33,60	0,00	315,84
D0G	OSMANAJ	68	266,56	31,73	0,00	298,29
D0D + g21	KRIMECH	68	266,56	31,73	0,00	298,29
TOTAL DEAUVILLE		1000	3920,00	466,67	0,00	4386,67
L5G	FANNES - VAN IMPE	85	198,33	32,58	0,00	230,92
L5D	HAUSMAN	95	221,67	36,42	0,00	258,08
L4G	WILLEMART	85	198,33	32,58	0,00	230,92
L4D	DEVOS - HAGHDAD	95	221,67	36,42	0,00	258,08
L3G	PAEME	85	198,33	32,58	0,00	230,92
L3D	PIRET	95	221,67	36,42	0,00	258,08
L2G	CNUDDE JP & R indivision	85	198,33	32,58	0,00	230,92
L2D	COPIN-ROUVROY	95	221,67	36,42	0,00	258,08
L1G	RENSON	85	198,33	32,58	0,00	230,92
L1D	JANSSENS Ph.-E.	95	221,67	36,42	0,00	258,08
L0G	WILMET - New Business Generation	10	23,33	3,83	0,00	27,17
L0D	GEORGY	90	210,00	34,50	0,00	244,50
TOTAL LACOMBLE		1000	2333,33	383,33	0,00	2716,67
TOTAL provisions mensuelles		3000	9333,33	1233,33	0,00	10566,67
Vérification			9333,33	1233,33	0,00	10566,67

Totaux exercice écoulé		125283,38	14800,00		140083,38
BUDGET ANNUEL nouvel exercice	G	112000,00	14800,00	0,00	126800,00
	T		4600,00		
	D		5600,00		
	L		4600,00		

Provisions mensuelles adaptées à verser mensuellement à partir du 01/12/2016
 au compte BE18 210-0647003-65 de ACP TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE
 après approbation de l'assemblée générale et à partir du 18/10/2016

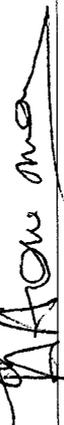
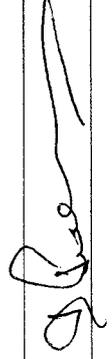
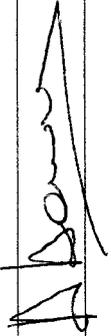
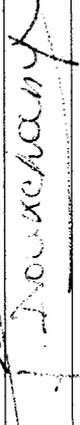
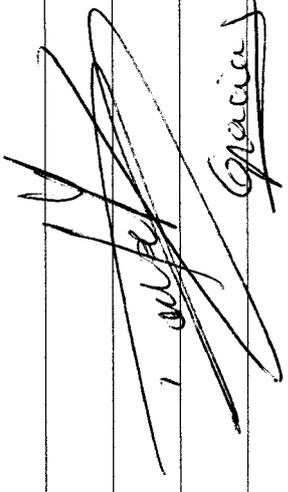
ACP TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE et garages : assemblée générale du 18-10-2016

Syndic : AGServim-H

NOM	Lot	Quot		Présents (signature)	Représenté par : (nom mandataire + signature)
		App	Gar		
DEVISSCHER-LEROUX	D2G + g14	72	1		
D'HAYERE	D2D + g10	72	1		
DUBIMMO c/o M. DU BOIS	D6D + g02 + g13	72	2		
HACHEZ-NDORICIMPA	D3D	72	0		
JELIC	D5G + g12	72	1		
KOSTET	D1D	72	0		
KRIMECH	D0D + g21	68	1		
Le ROY	D6G + g01	72	1		
LEBEAU	D5D	72	0		
OSMANAJ	D0G	68	0		
RUMMENS	D1G + g06	72	1		
SCHEYS	D4D + g15	82	1		
MONNOYER	D4G + g17	62	1		
VELEVA	D3G + g16	72	1		
CNUUDE JP & R indivision	L2G	85	0		
COPIN-ROUVROY	L2D	95	0		
DEVOS - HAGHDAD	L4D	95	0		

ACP TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE et garages : assemblée générale du 18-10-2016

Syndic : AGServim-H

NOM	Lot	Quot		Présents (signature)	Représenté par : (nom mandataire + signature)
		App	Gar		
FANNES - VAN IMPE	L5G	85	0		
GEORGY	L0D	90	0		
HAUSMAN	L5D	96	0		
JANSSENS Ph.-E.	L1D	96	0		
PAEME	L3G	85	0		
PIRET	L3D	95	0		
RENSON	L1G	85	0		
WILLEMART	L4G	85	0		
WILMET - New Business Gen	L0G	10	0		
BORREGO	T5 + g19	89	1		
de LIMELETTE	T3G + g05	87	1		
DOUXCHAMPS	T1G + g07	87	1		
GRACIA	T2D + g03	87	1		
HEMBERSIN - BEELAERT	T2G + g04	87	1		
JANSSENS de VAREBEKE	T6	89	0		
KINNEAR	T4G + g09	87	1		
LICOPE	T3D + g18	87	1		

ACP TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE et garages : assemblée générale du 18-10-2016

Syndic : AGServim-H

NOM	Lot	Quot		Présents (signature)	Représenté par : (nom, mandataire + signature)
		App	Gar		
LOUIS	T0G + g11 + g20	91	2		
MARTIN - VAN BOOM	T40	87	0		
ROELS	T1D + g08	87	1		
VAZZANO	T00	35	0		
		3000	21		

Résidences TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE & Garages - Quorums & votes lors de l'Assemblée Générale du 18-10-2016

Lot	Copropriétaire	Représenté par	Prés ou réprés		Général		Touquet + Deauville		Touquet		Deauville		Lacomblé		Garages		3es Deauville / 1000			
			Quot.	P/R	Q	P/R	Quot.	P/R	Q	P/R	Quot.	P/R	Q	P/R	Quot.	P/R	Q	P/R	Quot.	P/R
D3C + g14	DEVISSER/LEIROUX		1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3D + g10	DVA/SER	LEBEAU	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3E + g13	DUBINAC/CHAM/CUI/BOIS		1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3F + g12	HACHEZ/ANDR/COMP		1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3G + g12	LEJIC		1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3H	KOSTET		1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3I + g21	KRMECH		1	68	1	68	1	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3J + g01	Le ROY		1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3K	LEBEAU		1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3L + g17	MONNOYER	SCHEYS	1	62	1	62	1	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3M + g05	OSMANAJ		1	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3N + g15	RUMMENS		1	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3O + g16	SCHEYS		1	62	1	62	1	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
D3P + g16	VELEVA	LEBEAU	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L20	CHUJDE J.P. & R. Indivision		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L40	COPIN/ROUROY		1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L46	DEVOS - HACHADAD		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L53	FANNES - VAN IMPE		1	90	1	90	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L50	GEORGY		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L50	HAUSMAN		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L35	JANSSENS Ph.E		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L35	PALME		1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L30	PIRET		1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L16	RENSON	HAUSMAN	1	85	1	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L46	WILLEMART		1	85	1	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L06	WILMET - New Business Csh		1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T5 + g19	BORREGO		1	89	1	89	1	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T3G + g05	de LIMELLETTE		1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T1G + g07	DOUXCHAMPS		1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T20 + g03	GRACIA		1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T25 + g04	HEDERSTEIN - BEELBERT		1	86	1	86	1	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T6	JANSSENS de VAREBERG		1	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T6	LUCRET		1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T30 + g14	LOUIS	GRACIA	1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T0G + g11 + g20	MARTIN - VAN BLOOM		1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T0G + g14	EGELS		1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T10 + g08	WAZZANO		1	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
T00			24	3000	24	1955	2000	16	1240	1000	6	554	1000	10	718	1000	8	715	21	14
38	Totux présents ou représentés																			
	Nbrx totaux de copropriétaires			38			25			12		14		13		19				
	Quorum requis en %																			
	Votes émis (hors abstentions)																			
	Votes OUI																			
	Votes NON																			
	Quorum requis en nombre			20	1500		14	1000		7	500		6	500		7	500		10	11
	Résultats en %			63	65		62			50	52		71	72		62	72		74	67
	Décision																			

Votes : 1 = OUI, 0 = NON et "blanc" = abstention

Résidences TOUQUET - DEAUVILLE - LACOMBLE & GARAGES - Quorums & votes lors de l'Assemblée Générale du 18-10-2016

Lot	Copropriétaire	Représenté par	Pris ou réprés.		Général		Touquet + Deauville		Touquet		Deauville		Lacomble		Garages		Votes Lacomble / 1000		Votes garages / 21				
			Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R	Quot.	P/R	Q/P/R
D03+g14	D	REUSSCHER LEROUX	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D03+g10	D	DYAXERE	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D04+g2+g13	D	DURMACK.COM DU BOIS	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D04	D	HACHEZ/IDR/CI/MPA	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D05+g12	D	JELIC	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D10	D	KOSTIC	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D00+g21	D	KRIMECH	1	68	1	68	1	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D05+g01	D	LE ROY	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D04	D	LEBEAU	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D49+g17	D	SCHEYS	1	62	1	62	1	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D03	D	OSMANAJ	1	88	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D10+g06	D	RUMENIS	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D40+g15	D	SCHEYS	1	82	1	82	1	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D03+g16	D	VELEVA	1	72	1	72	1	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L03	L	CNUDDE JP & R Individu	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L04	L	COPIN/ROUROY	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L05	L	DEVOS HAHADAD	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L06	L	FANNES VAN IMPE	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L07	L	HAUSMAN	1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L08	L	HAUSMAN	1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L09	L	JANSSENS Ph-E	1	95	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L10	L	PARME	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L11	L	PIRET	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L12	L	RENSON	1	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L13	L	WILLEMART	1	85	1	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L14	L	WILMET - New Business Gen	1	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T01+g19	T	GORREGO	1	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T02+g05	T	DUIMELETTE	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T03+g07	T	DOUACHAMPS	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T04+g03	T	GRACIA	1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T05+g04	T	GRACIA	1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T06+g09	T	WINNEAR	1	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T07+g18	T	WINNEAR	1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T08+g14	T	LUCCOR	1	87	1	87	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T09+g14+g20	T	LOUIS	1	91	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T10	T	MARTIN VAN BOOM	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T11+g08	T	ROELS	1	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T00	T	VAZZANO	1	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38		Totaux présents ou représentés	24	3000	24	1955	2000	16	1240	1000	6	524	1000	10	716	1000	8	715	21	14	14	14	14
		Nbre total de copropriétaires	38																				
		Quorum requis en %																					
		Votes admis (hors abstentions)																					
		Votes OUI																					
		Votes NON																					
		Quorum requis en nombre		20	1500		14	1000		7	500		8	500		7	500		10	11			
		Résultats en %		63	65		62	62		50	52		71	72		62	72		62	72			
		Dérogation																					

Votes : 1 = OUI, 0 = NON et "blanc" = abstention